

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat global de 694 474,17 euros**

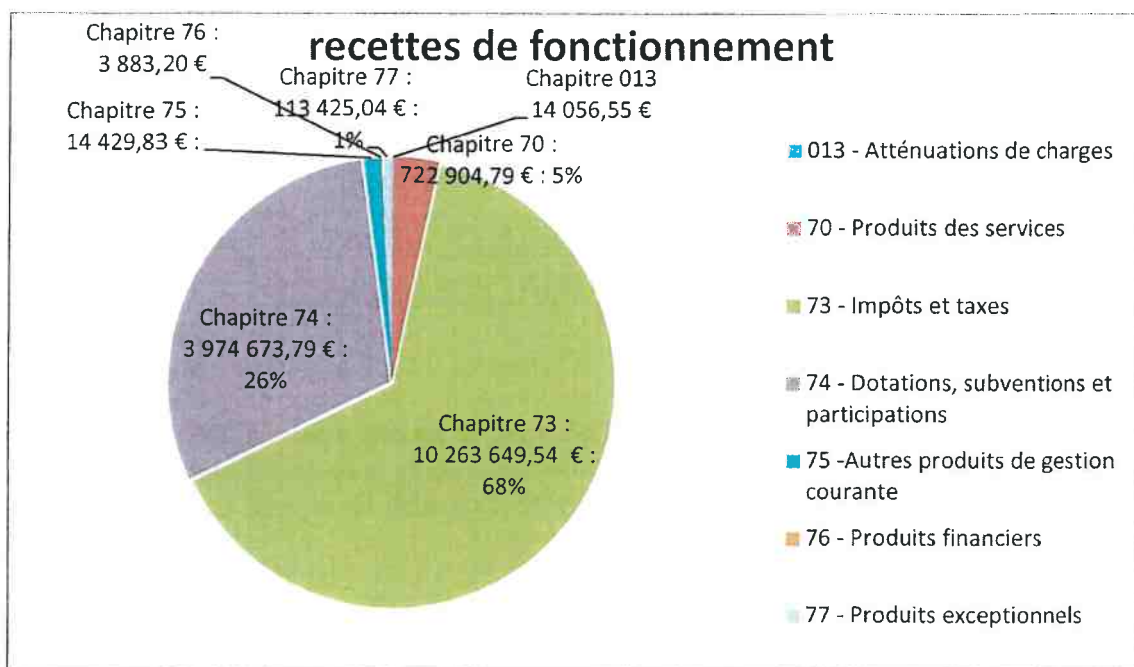
I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

❖ **Recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à **15 107 022,74 euros** et se sont réparties comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2019
013 – Atténuations de charges	14 056,55 €
70 – Produits des services	722 904,79 €
73 – Impôts et taxes	10 263 649,54 €
74 – Dotations, subventions et participations	3 974 673,79 €
75 – Autres produits de gestion courante	14 429,83 €
76 - Produits financiers	3 883,20 €
77 – Produits exceptionnels	113 425,04 €
TOTAL	15 107 022,74 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 780 760,80 €



Chapitre 013 : il comprend les remboursements d'indemnités journalières de personnel suite à des arrêts maladie.

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes issues des consultations des médecins territoriaux, de produits liés à la redevance spéciale des déchets ménagers, à la location des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que des remboursements de salaires d'agents mis à disposition.

Chapitre 73 : ce chapitre représente 68% des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes telles que la fiscalité locale pour 7 501 638,87 euros, la TEOM pour 2 700 270 euros et la taxe de séjour pour un montant de 61 740,67 euros.

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est de 3 448 157 euros, ainsi que les compensations de l'Etat au titre de diverses exonérations sur les impôts locaux, les subventions (Département, Conseil Régional, éco-organismes) pour un montant de 526 516,79 euros.

Chapitre 75 : les principales recettes de ce chapitre proviennent du produit des locations de logements.

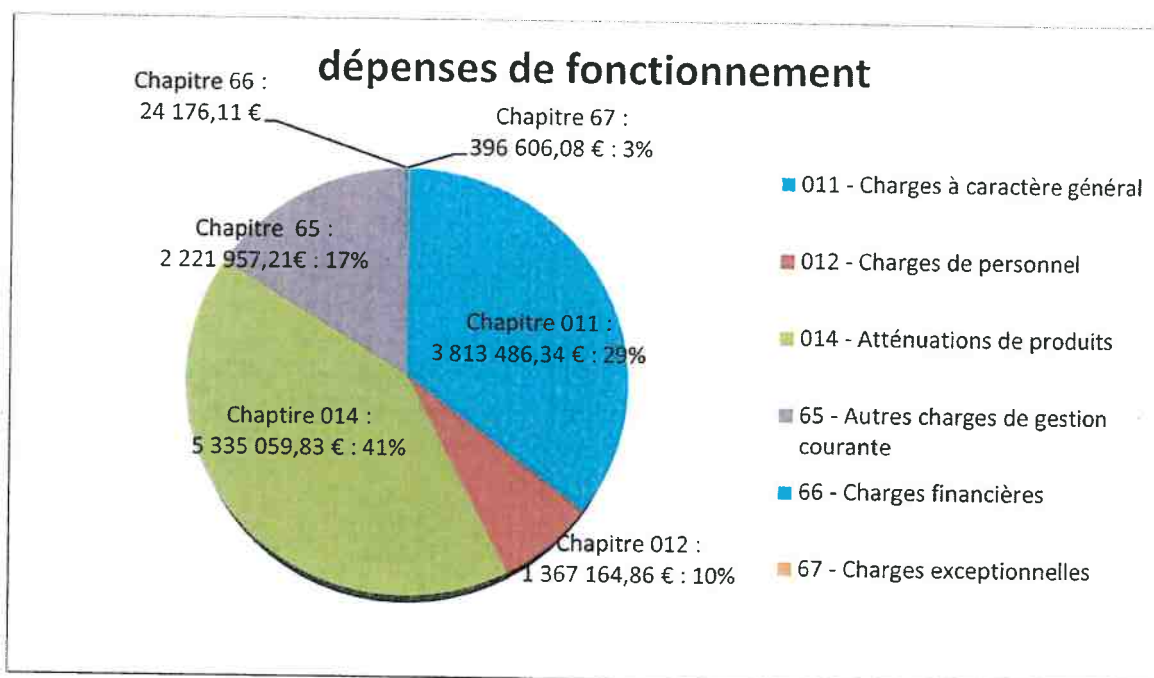
Chapitre 76 : il comprend des dividendes versés par Territoires Développement.

Chapitre 77 : ce chapitre concerne les produits exceptionnels tels que le remboursement de l'étude sur la fusion par la CC de la Sologne des Rivières, la subvention de l'ARS pour la mission d'animation dans le cadre du Contrat Local de Santé, la reprise d'un photocopieur.

❖ **Dépenses :**

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **13 158 450,43 euros** et se sont réparties comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2019
011 – Charges à caractère général	3 813 486,34 €
012 – Charges de personnel	1 367 164,86 €
014 – Atténuations de produits	5 335 059,83 €
65 – Autres charges de gestion courante	2 221 957,21 €
66 – Charges financières	24 176,11 €
67 – Charges exceptionnelles	396 606,08 €
TOTAL	13 158 450,43 €



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la CCRM, les primes d'assurances, les contrats de maintenance, les contrats de prestations, les études.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : atténuations de produits : il s'agit des attributions de compensation versées aux communes pour un montant de 5 098 795,87 euros, de la dotation de solidarité communautaire liée au contrat de ville versée à la ville de Romorantin, et du reversement sur FNGIR, le dégrèvement de taxe foncière sur propriétés non bâties au profit des jeunes agriculteurs pour un montant global de 236 263,96 euros.

Chapitre 65 : ce chapitre retrace les subventions de fonctionnement pour 589 471,78 euros, la contribution au SDIS pour 1 118 110 euros, le versement des indemnités et cotisation des élus.

Chapitre 66 : ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

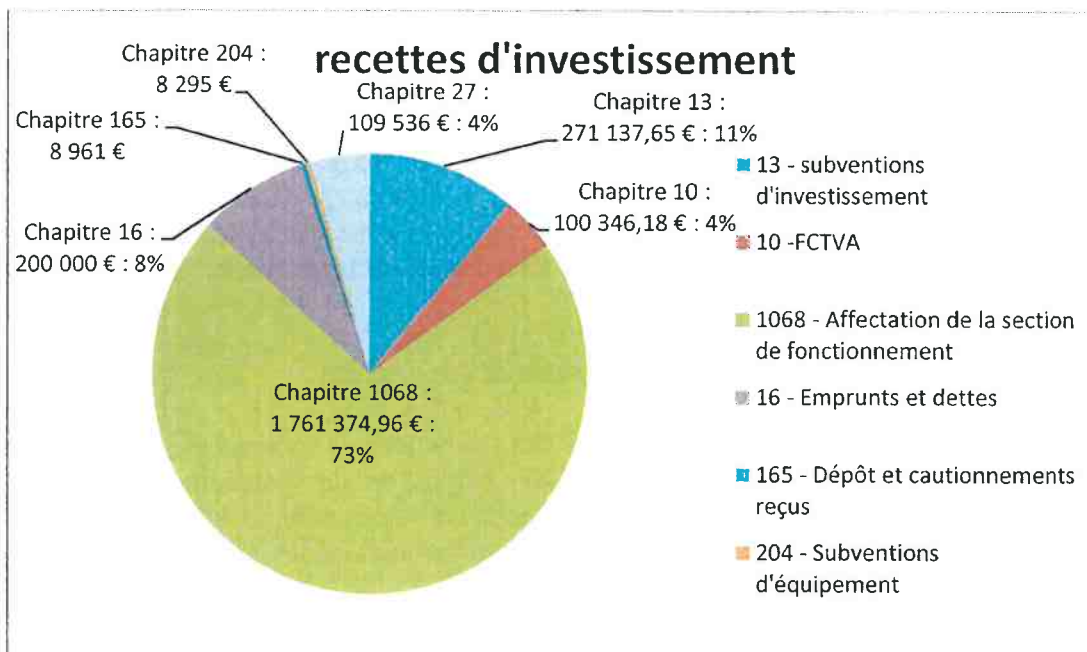
Chapitre 67 : il s'agit, par exemple, de subventions exceptionnelles pouvant être versées au titre de la lutte contre la désertification médicale ou de l'apprentissage, au profit des agriculteurs.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Recettes :

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à **2 459 650,79 euros** et ont été ventilées comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2019
13 – Subventions d'investissement reçues	271 137,65 €
10 - FCTVA	100 346,18 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	1 761 374,96 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	8 961,00 €
204 – Subventions d'équipement	8 295,00 €
27 – Autres immobilisations financières	109 536,00 €
TOTAL	2 459 650,79 €



Les principales recettes d'investissement comprennent :

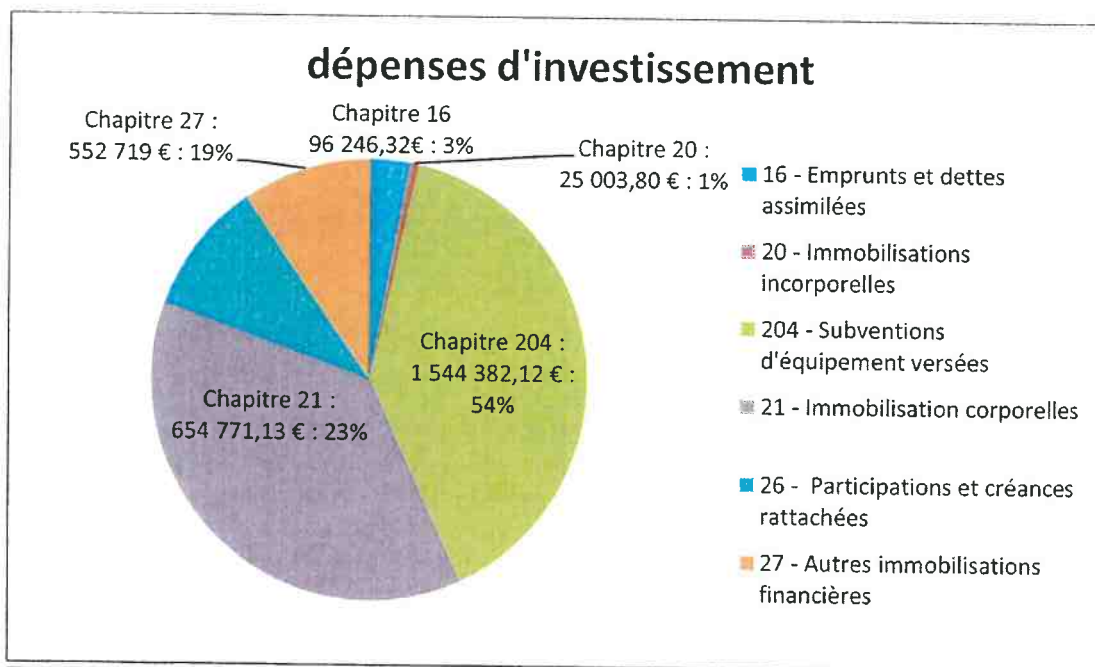
- 100 346,18 euros de FCTVA
- 8 961 euros de produits des cautions pour les aires d'accueil des gens du voyage et de location d'un logement
- des subventions reçues pour 271 137,65 euros au titre de la DSIL pour le site St Roch
- 79 536 euros de remboursements des avances consenties au budget annexe « Locations Immobilières »
- 30 000 euros de remboursement de l'avance consentie à Clement's Partners
- l'affectation du résultat antérieur de fonctionnement pour un montant de 1 761 374,96 euros

Certaines recettes n'ont pas été perçues en 2019 et sont donc reportées, en « restes à réaliser », sur l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 9 457,80 euros et correspondent aux subventions restant à recevoir pour l'acquisition du site St Roch et au titre des actions TEPCV.

❖ Dépenses :

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **2 873 122,37 euros** et ont été ventilées comme suit :

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF 2019
001 – Solde d'exécution antérieur	984 586,52 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	96 246,32 €
20 – Immobilisations incorporelles	25 003,80 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 544 382,12 €
21 – Immobilisation corporelles	654 771,13 €
27 – Autres immobilisations financières	552 719 €
TOTAL	3 857 708,89 €



En 2019, la CCRM a pérennisé son dispositif d'aides en faveur des communes, des entreprises et des administrés.

- ✓ 920 205,08 euros ont été versés aux communes au travers des fonds de concours
- ✓ 179 656,46 euros ont été accordés pour le dispositif d'aide au développement économique des TPE/PME
- ✓ 141 667,21 euros ont été alloués au titre de l'OPAH

Les principales autres dépenses ont résulté :

- d'un versement d'avances remboursables aux budgets annexes pour un montant de 552 719 euros
- de subventions versées à Terres de Loire Habitat dans le cadre du PRU du quartier des Favignolles pour 272 944,37 euros
- de subventions versées à 3 F Centre-Val de Loire pour la construction de logements sur le site de Romo1 pour 30 000 euros
- de 374 111,65 euros de travaux de sécurisation et d'aménagement pour les déchetteries communautaires
- de 71 689,75 euros de matériel de cardiologie et de logiciel pour le Pôle Santé
- d'achat de bacs d'ordures ménagères pour 71 689,75 euro

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser » sur l'exercice 2020.

Ainsi 1 646 258,64 euros sont reportés de 2019 en 2020.

III/ ETAT DE LA DETTE

La dette du budget principal se compose de 4 emprunts. Le remboursement du capital des emprunts représente 88 746,32 euros. Le capital restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 1 155 827,16 euros.

BUDGETS ANNEXES

« ZAC DU PATUREAU 2000 »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ❖ Cette section a dégagé un résultat nul.

Toutes opérations confondues, les recettes ont été réalisées pour un montant de 784 453,55

euros et les dépenses à hauteur du même montant.

En opérations réelles, une dépense de fonctionnement est enregistrée pour le paiement des frais de bornage pour un montant de 900 euros et d'une régularisation de TVA de 0,24 euros.

S'agissant des recettes réelles, cette section enregistre une recette de 54 280 euros résultant de la vente d'un terrain à la SCI des Pâtureaux.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente **un excédent de 54 676,87 euros**.

En dépenses, cette section n'enregistre que des mouvements d'ordre.

En recettes, elle enregistre une avance du budget principal pour un montant de 1 200 euros.

L'excédent antérieur de la section a été repris, pour un montant de 97,11 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé est un excédent de 54 676,87 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal des avances consenties, pour un montant restant dû au 31 décembre 2019 de **784 850,42 euros**.

« ZACH DES GRANDES BRUYERES »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section a dégagé un résultat nul.

Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 543 162,62 euros.

En mouvements réels, les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement :

- les charges financières pour un montant de 8 811,04 euros
- la taxe foncière pour 386,00 euros

S'agissant des recettes réelles, cette section n'enregistre que des mouvements d'ordre.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Cette section présente **un excédent de 233,81 euros**

En dépenses, cette section enregistre un remboursement d'emprunt pour 32 220 euros.

S'agissant des recettes, cette section enregistre une avance du budget principal pour un montant de 41 581 euros.

L'excédent antérieur de la section a été repris, pour un montant de 69,85 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé de l'exercice est un excédent de 233,81 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

La dette de ce budget annexe, d'un montant de **531 904 euros** au 31 décembre 2019, est composée :

- d'un emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole, dont le capital restant dû est de **263 680 euros**.
- d'une avance du budget principal pour un montant restant dû de **268 224 euros**.

Le remboursement en capital s'élève à 32 220 euros.

« LOCATIONS IMMOBILIERES »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Toutes opérations confondues, cette section fait apparaître un excédent de fonctionnement de 52 019,80 euros. Les recettes ont été réalisées pour un montant de 580 135,65 euros et les dépenses s'élèvent à 528 115,85 euros.

Les dépenses réelles, pour un montant de **186 662,81 euros**, comprennent :

- Les charges à caractère général (assurances, électricité, maintenance aérothermes au VDE, taxes foncières....) pour 148 170,90 euros
- Les charges financières pour 7 955,91 euros
- Une régularisation d'écritures pour 30 536,00 euros

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de **376 549,38 euros** sont les suivantes :

- Le produit des loyers du Village d'Entreprises, ainsi que des bâtiments SKV, Prolitol, SMI pour 305 541,64 euros
- Une régularisation de TVA de 0,91 euros

- Le remboursement de la taxe foncière par la société SKV, Prolitol et SMI pour un montant de 70 763 euros
- Un remboursement de frais d'huissier relatif à l'état des lieux d'entrée de la Société Céramiques et Réfractaires de 243,83 euros

L'excédent antérieur de la section a été repris en mouvement réel pour un montant de 10 253,52 euros.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de l'exercice présente **un excédent de 310 795,23 euros**. Les recettes réelles ont été réalisées pour un montant de 628 763,28 euros et les dépenses pour 466 088,34 euros.

Le report du solde d'exécution antérieur de la section a été repris pour un montant de 43 948,58 euros.

Les principales dépenses ont été les suivantes :

- Le remboursement de la dette en capital pour 19 646,23 euros
- Le remboursement de l'avance du budget principal pour 79 536 euros
- Le début de la construction du bâtiment industriel « blanc » sur la ZAC des Grandes Bruyères pour 295 435,56 euros
- Les avances forfaitaires sur les marchés pour la construction du bâtiment industriel ZAC des Grandes Bruyères pour 27 521,97 euros

Les recettes sont alimentées par :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice antérieur pour 43 948,58 euros
- une avance du budget principal pour la construction du bâtiment industriel « blanc » pour un montant de 508 438 euros
- le 1^{er} acompte de la subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour la construction du bâtiment industriel « blanc » pour un montant de 75 517,50 euros
- le versement de cautions résultant de la location de locaux au VDE pour un montant de 859,20 euros.

Après intégration des restes à réaliser (+188 580,88 euros) et consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé est un excédent de 551 395,91 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

S'agissant de la dette de ce budget, le capital restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à **1 494 898,23 euros** et se décompose ainsi :

- d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole dont le montant du capital restant dû au 31 décembre s'établit à **188 521,60 euros** pour la création du Village d'Entreprises.
- des avances, pour un montant total restant dû de **1 306 376,63 euros**, qui ont été consenties par le budget principal pour les opérations suivantes :
 - la création du bâtiment industriel « blanc »

- la création du bâtiment loué à la SCI Fred'kar (SMI)
- les travaux d'aménagement et l'extension du bâtiment accueillant la société PROLITOL

« Z.A. DES NOUES »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section a dégagé un résultat nul.

Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 52 184,34 euros.

En opérations réelles, une dépense de fonctionnement est enregistrée pour le paiement de la taxe foncière d'un montant de 129 euros.

En recettes, cette section enregistre une écriture de régularisation de 365,88 euros.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente **un excédent de 1 920,22 euros**.

En opération réelles, les dépenses sont liées à une écriture de régularisation pour un montant de 365,88 euros.

S'agissant des recettes, cette section enregistre une avance du budget principal pour un montant de 500 euros.

L'excédent antérieur de la section a été repris pour un montant de 1 549,22 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé de l'exercice est un excédent de 1 920,22 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal des avances consenties, pour un montant restant dû au 31 décembre 2019 de **102 013 euros**.

« Z.A.E. DU GRAND CHENE »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ **La section de fonctionnement** présente un résultat nul. Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 86 035,59 euros.

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement d'un montant de 4 651,73 euros comprennent :

- le transfert en pleine propriété des terrains de la ZAE du Grand Chêne à Gièvres pour un montant de 4 629,73 euros,
- la taxe foncière pour 22,00 euros

S'agissant des recettes, cette section enregistre un produit exceptionnel de 4 629,73 euros lié au transfert des terrains de la ZAE du Grand Chêne.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

En opérations réelles, cette section n'enregistre qu'une avance du budget principal pour un montant de 500 euros.

L'excédent antérieur de la section a été repris pour un montant de 3 616,14 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global est un excédent de 4 094,14 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal de l'avance consentie, pour un montant restant dû au 31 décembre 2019 de **85 500 euros**.

« Z.A.E. DE L'ETANG MARAIS »

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente présente un résultat nul. Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant de 24 762,25 euros.

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement sont enregistrées pour un montant total de 16 762,25 et concernent :

- le transfert en pleine propriété des terrains de la ZAE de l'Etang Marais à Mur de Sologne pour un montant de 15 789,66 euros compris les frais de notaire,

- les frais de notaire liés à l'acquisition d'un terrain à la SCI ALGAU pour un montant de 809,32 euros,
- La taxe foncière pour un montant de 163 euros,
- Une régularisation de TVA pour un montant de 0,27 euros.

En recettes, cette section enregistre un produit exceptionnel de 14 790,65 relatif au transfert des terrains de la ZAE de l'Etang Marais.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente enregistre une avance du budget principal pour un montant de 500 euros.

L'excédent antérieur de la section a été repris pour un montant de 3 000 euros.

Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global de l'exercice est un excédent de 1 528,40 euros.

III/ ETAT DE LA DETTE

Pour ce qui concerne la dette de ce budget, elle est uniquement constituée par le remboursement au budget principal de l'avance consentie, pour un montant restant dû au 31 décembre 2019 de **11 500 euros**.

RECAPITULATIF DE L'ETAT DE LA DETTE

❖ Une dette bancaire maîtrisée

Au 31/12/2019, l'ensemble de la dette bancaire se répartit comme suit :

	Nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2019	
BUDGETS		€	%
Budget principal	4	1 155 827,16	72
Zac 2 des Grandes Bruyères	1	263 680	16
Locations immobilières	1	188 521,60	12
TOTAL	6	1 608 028,76	100

La dette de la CCRM n'est pas exposée aux risques de taux car elle est composée d'emprunts simples à taux fixes ou à taux variables et en proportion sécurisante.

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux fiscaux intercommunaux n'ont pas été augmentés par rapport à 2018 et la TEOM a diminué.

TAXES	ANNEE 2018	ANNEE 2019
Taxe habitation	1,48	1,48
Foncier bâti	1,58	1,58
Foncier non bâti	5,48	5,48
CFE unique	24,05	24,05
TEOM	11	10,5

PRINCIPAUX RATIOS

informations financières - RATIOS	Valeurs EPCI	Moyennes nationales
Dépenses réelles de fonctionnement/population	375	273
Produits des impositions directes/population	185	274
Recettes réelles de fonctionnement/population	430	326
Dépenses d'équipement brut/population	63	74
Encours de la dette/population	33	185
DGF/Population	98,23	48
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	10,39	40
dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	87,69	89,2
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	14,72	22,7
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	7,65	56,8

*source DGCL à partir des données DGFIP - les collectivités locales en chiffres 2019 compte de gestion 2017

EFFECTIFS DE LA CCRM

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE S	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur général des services	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services		1		1	0		0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53		0		0	0		0
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché	A	1		1	0		0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		1	0		0
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif	C	6		6	6		6
FILIERE TECHNIQUE							
Technicien	B	1		1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1
Agent de maîtrise	C	1		1	0		0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1		1	0		0
Adjoint technique	C	2		2	2		2
TOTAL GENERAL		19		19	14		14

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT	
			Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent					
Attaché	A	OTR	518	3-3-1°	CDD
Attaché	A	OTR	558	3-3-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	348	3-1°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	HB Bis 3ème chevron	3-3-1°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	HB Bis 3ème chevron	3-3-1°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	HB Bis 3ème chevron	3-3-1°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	HB Bis 3ème chevron	3-3-1°	CDD
Médecin hors classe	A	MS	HB Bis 3ème chevron	3-3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	348	3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	348	3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent					
TOTAL GENERAL : 10					